

DÉLIBÉRATION n° 2024-003

OBJET : renouvellement des conventions de mise à disposition de services entre la Communauté de communes et ses communes membres pour les années 2024 et 2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents : 7

votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre - le vendredi 02 février

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2024

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, – Mme GUEIDAN Laurette – M. EYMERY Frédéric – M. JARRY Jean-Jacques – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme KOERTS Marjorie - M. GYURITS Alexandre

EXCUSÉS : M. DRURY Robert – Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine - Mme DUPUY Fabiola - M. BONNAUD Guillaume (procuration à Mme GUEIDAN Laurette)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. BEYLIER Jean-Louis

Le Conseil Municipal,

- **Considérant** la délibération n° 2023-154 du Conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix en date du 18 Décembre 2023, par laquelle celui-ci a décidé de renouveler les conventions de mise à disposition des services ascendante et descendante pour intervenir dans divers domaines : voirie, espaces verts, bâtiments, entretien, police municipale, entre la Communauté de communes et ses communes membres ;
- **Considérant** la délibération n° 2015-21 du conseil municipal du Chalard, donnant son accord à l'établissement d'une telle convention entre la Commune du Chalard et la Communauté de communes ;
- **Considérant** que ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2023, et qu'il est donc nécessaire de procéder à leur renouvellement ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour le renouvellement de ladite convention pour 2024 et 2025.
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette décision.

Annick HUCHET
Le Maire,



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 09/02/2024
Et de sa publication le 09/02/2024